

19. Le Conseil fait une assignation - 1874, le 10. Juin 1874, en son honneur sur le Conseil Municipal de la Commune de Combaris - Seine-et-Oise - au Sieur de son Sieur, sans le président M. le Maire en vertu de l'autorisation de M. le Préfet de la Seine, en date du 9. Octobre 1874.

M. le Maire, Messieurs de la Commune, Messieurs de la Commune, Messieurs de la Commune, Messieurs de la Commune, Messieurs de la Commune.

M. le Maire a eu l'honneur de dire que M. le Préfet par sa circulaire du 9. Janvier 1874 avait fait connaître qu'il venait de mettre à la disposition de la Commune de 60000 francs pour venir aux secours des indigents; mais dit M. le Maire, il importe que les Communes et les Charités soient préparées à leur tour des sacrifices de sacrifices qu'on exige du gouvernement et des ressources de la commune, comprises établies sur l'attache de la Charité, afin d'occuper immédiatement les indigents valides.

Le Conseil Municipal prenant en considération l'importance difficile d'un grand nombre de habitants de cette commune, s'est engagé de voter la somme de deux cents francs.

Ces deux cents francs pour venir aux secours des indigents, par cent francs pour venir en aide aux vieillards qui ne peuvent travailler, la somme sera prise sur les fonds disponibles de la Commune.

Le Conseil Municipal témoigne le regret que ses ressources ne lui permettent pas de faire un plus grand sacrifice, mais les charges qui pèsent sur la Commune (D. 20. au principal de quatre contributions de Paris (1871)) empêchent de pouvoir mieux faire quant à présent.

Le Conseil Municipal espère que M. le Préfet aura regardé avec satisfaction que la Commune de Combaris a toujours été dans toutes les occasions pour venir en aide aux indigents et qu'il voudra bien lui accorder une somme par l'un de ses fonds que le gouvernement vient de mettre à sa disposition.

Fait en l'hôtel de la Mairie de Combaris le jour, mais en son lieu et place.

(Forestier) Le Maire de Combaris, Denis Joffe, Eugène...